



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Réponse à la motion déposée par le Parti Socialiste et libre
relative à l'étude des alternatives à l'utilisation de pesticides de
synthèse par la commune**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 5 décembre 2018, le Conseil général acceptait de transmettre au Conseil communal la motion citée en titre par 14 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

Dès cette date, le Conseil communal a étudié bon nombre d'alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse par notre commune, que ce soit au niveau des procédés, des outillages ou des produits.

Le Conseil communal conclut au fait que **seul un arrachage manuel des mauvaises herbes peut être raisonnablement envisagé en remplacement de produits chimiques** tels que le glyphosate.

En effet, aucune autre alternative imaginée pour l'entretien du domaine public ne donne autant satisfaction, même s'il faut tout de même s'attendre à un résultat moindre.

De plus, l'analyse des méthodes de désherbage utilisées par les villes avoisinantes (eau chaude, mousse, ...) démontre que ces techniques ne donnent absolument pas satisfaction. Elles sont onéreuses et inadaptées à une commune de la taille de celle des Ponts-de-Martel.

C'est pourquoi, si le Conseil général en fait la demande au travers des partis politiques, le Conseil communal vous proposera, lors d'une prochaine séance, de cesser totalement l'utilisation de pesticides de synthèse par la commune et de procéder au désherbage uniquement par le biais d'actions mécaniques.

Il s'agira alors, par la même occasion, que votre autorité accepte d'augmenter pour le budget 2021 le nombre d'équivalents plein-temps des employés communaux. En effet, le Conseil communal imagine que le retrait manuel des mauvaises herbes, surtout au cimetière, mais aussi au bord des routes, nécessitera 200 heures annuelles de travail supplémentaire, soit l'équivalent du 10% d'un poste à plein temps.